Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 février à 20h, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 3 février 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe LANGLADE, maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Présents : 10 Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Sophie LAPORTE, Vincent BERDOULET Nicolas DARZAC, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés: 3 Christine BILLE, Cédric LABORDE, Bastien LANUSSE.

Absents: 1 Alice DABADIE

Pouvoir: 3: Christine BILLE à Christophe Langlade,

Cédric LABORDE à Guillaume LESCLOUPE, Bastien LANUSSE, à Christophe LANGLADE.

En préambule, M. le Maire rend un hommage à Christian FROUIN, conseiller brutalement décédé, et présente au conseil de l'article paru dans « La Dépêche du Midi ».

A l'issue de cet hommage, il ouvre la séance et il annonce l'ordre du jour :

- ✓ Désignation secrétaire de séance,
- ✓ Approbation des PV du 12 décembre 2024
- ✓ Présentation et délibération sur :
 - Délibération demande de subvention DETR
 - Remise en état du système de sonnerie des cloches et divers travaux de l'église
 - Sécurisation de la zone « école »
 - Remplacement des menuiseries de la façade de la mairie et changement du mode de chauffage des parties administratives de la Mairie
 - Végétalisation de l'environnement de la station-service et du parking cimetière
 - Adhésion au CNAS (Comité social d'Action Sociale) pour l'année 2025
 - Autorisant le Maire à mandater des dépenses avant le vote du budget
- ✓ Arrêté municipal concernant l'entretien des trottoirs et caniveaux, les descentes d'eaux pluviales, les tailles des haies et élagage
- ✓ Budget 2024: situation au 30/12/2024
- ✓ Mobilisations des commissions communications, finances et personnel
- ✓ Emploi saisonnier accueil piscine municipal
- ✓ Prochaines(s) journée(s) citoyennes
- ✓ Questions diverses

M. Jacques LASSERRE est désigné comme secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024 est soumis à approbation. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire indique qu'il va présenter et soumettre à délibération plusieurs points.

I – Présentation des points et délibérations

1. Demande de subvention DETR

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que 4 dossiers de demande de subvention DETR ont été déposés en décembre 2024 pour les projets d'investissements 2025 et qu'il est nécessaire de délibérer.

Les projets sont :

- √ Végétalisation de l'environnement de la station-service et du parking cimetière
- √ Sécurisation de la zone « école »
- ✓ Remplacement des menuiseries de la façade de la mairie et changement du mode de chauffage des parties administratives de la Mairie
- ✓ Remise en état du système de sonnerie des cloches et divers travaux de l'église

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Autorise le Maire à demander les subventions au titre de la Dotation des équipements ruraux DETR
- Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour l'obtention de la subvention la plus élevée possible selon le projet financier.

2. Adhésion au CNAS

M. le Maire cède la parole à Mme Cindy CALESTROUPAT afin d'exposer au Conseil municipal l'adhésion au CNAS (Comité Social d'Action Social).

Suite à une confirmation de la trésorerie, il n'est plus possible de d'octroyer l'action social en chèque CADHOC. La solution proposée est une adhésion au CNAS. Cette adhésion permet l'accès des agents communaux à un grand nombre de prestations diverses via une connexion à un espace sécurisé à l'aide d'une identifiant personnel et d'un mot de passe.

Le montant de la cotisation annuelle est de 222 € par agent

M. Le Maire propose l'adhésion à CNAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

o Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS

3. Autorisation donnée au Maire à mandater des dépenses avant le vote du budget

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code général des Collectivités :

- ✓ Article L1612-1 modifié par Ordonnance N°2009-1400 du 17 novembre 2009 Article 3 : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- ✓ Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- ✓ En outre, jusqu'à l'adoption du budget, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le calcul est le suivant :

Crédits ouverts au Budget 2024							
TOTAL:		76 128,40 € (chapitre 21)					
		- 20 720,30 € (RAR)	= 55 608,10 €				
donc	55 608,10 € x	25%	= 13 902,02 €				

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- O Accepte les propositions de M. le Maire exposées ci-dessus,
- Autorise les dépenses d'investissement qui ne dépassent pas le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) avant le vote du budget 2025.

II – Projet d'arrêté municipal

M. le Maire présente le projet d'arrêté municipal relatif aux obligations légales qui incombent aux riverains des voies publiques, en agglomération et en dehors, pour leur entretien. Cet arrêté concerne :

- ✓ L'entretien des trottoirs et caniveaux pour assurer le libre passage, en particulier en cas de neige ou verglas,
- ✓ Les descentes d'eaux pluviales,
- ✓ Le dépôt de déchets et les règles d'hygiène publique,
- ✓ L'entretien des végétaux, taille des haies et élagage.

Les membres du Conseil municipal valide le principe. L'arrêté sera adressé pour approbation aux conseillers municipaux avant sa diffusion.

III- Budget 2024 : point de situation au 31/12/2024

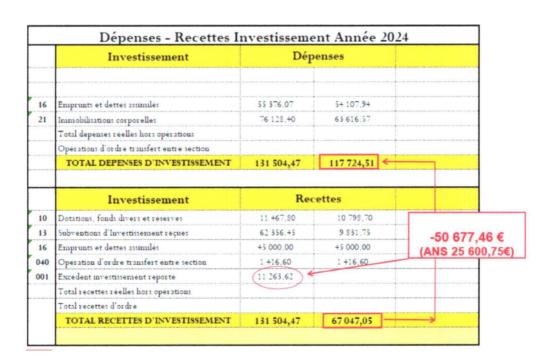
M. le Maire présente aux membres du Conseil, l'état des comptes en fin d'année. Une gestion optimisée a permis d'aboutir à une situation positive qui servira de base au budget 2025 ; pour son établissement. Néanmoins, il convient d'attendre l'annonce des diverses dotations, sachant que la charge de la dette de la commune ne s'allègera qu'en 2026.

Code	Fonctionnement	Dép	%	
	Libellé	Budget 2024	Realise 202+	
011	Charges à caractère general	174 041,66	101 052,75	
012	Charges de personnel et frais assimilés	216 800,00	105 192,07	
014	Attenuation de produits	87 760,00	87 671,96	
65	Autres charges de gestion courante	124 460,93	71 447,54	
66	Charges Financieres	7 000,00	5 084,45	
68	Dotations aux amortissements	2 174,50	2 174,50	
67	Charges exceptionnelles			
042	Operations d'ordre transfert entre section	1 416,60	1 416,60	
	Depenses d'Ordre			
	TOTAL	613 653,69	374 039,87	

Code	Fonctionnement	Rec	%	
	Libellé	Budget 2024	Realise 202+	
70	Produits des services, domaines et ventes	9 000,00	13 732,58	
73	Impôts et Taxes	15 000,00	15 481,03	
731	Imposition directe	271 834,00	270 034,00	
74	Dotations, participations, subventions	191 529,00	179 994,79	
75	Autres produits de gestion courante	26 000,00	27 834,61	
76	Produits financiers	20,00	18,35	
77	Produits exceptionnels			
113	Attenuation d echarges	0,00	+017.30	
02	Excédent de Fonctionnement reporté	100 270,69	0,00	
	Total des recettes réelles	613 653,69	511 112,66	
	Total des recettes d'ordre			
	TOTAL	613 653,69	511 112,66	

Code	Fonctionnement	Dépenses		%
	Libellė	Budget 2024	Realise 2024	
011	Charges à caractère général	17+041,66	101 052,75	
012	Charges de personnel et frais assimilés	216 800,00	105 192.07	
014	Atténuation de produits	87 760,00	87 671,96	
65	Autres charges de gestion courante	124 460,93	71 447,54	
66	Charges Financieres	7 000,00	5.084,45	
68	Dotations aux amortissements	2 174,50	2 174,50	
67	Charges exceptionnelles			
042	Opérations d'ordre transfert entre section	1 416,60	1 416,60	
	Dépenses d'Ordre			
	TOTAL	613 653,69	374 039,87	
Code	Fonctionnement	Rec	ettes	9/6
ode			ettes	%
	Libellé	Budget 2024	ettes Realise 2024	%
ode				%
70 73	Libellé Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes	Budget 2024 9 000,00 15 000,00	Realise 2024 13 732,58 15 481,03	96
70	Libellé Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes Imposition directe	Budget 2024 9 000,00	Realise 2024 13 732,58 15 481,03 270 034,00	
70 73 731 74	Libellé Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes	Budget 2024 9 000,00 15 000,00	Réalise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 034,00 179 994,79	137072,79 €
70 73 731 74 75	Libellé Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes Imposition directe Dotations, participations, subventions Autres produits de gestion courante	Budget 202+ 9 000,00 15 000,00 271 834,00 191 529,00 26 000,00	Realise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 034,00 179 994,79 27 834,61	
70 73 731 74 75 76	Libelle Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes Imposition directe Dotations, participations, subventions Autres produits de gestion courante Produits financiers	Budget 2024 9 000,00 15 000,00 271 834,00 191 529,00	Réalise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 034,00 179 994,79	
70 73 731 74 75 76 77	Libellé Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes Imposition directe Dotations, participations, subventions Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels	Budget 2024 9 000,00 15 000,00 271 834,00 191 529,00 26 000,00 20,00	Realise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 034,00 179 994,79 27 834,61 18.35	
70 73 731 74 75 76 77 013	Libellé Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes Imposition directe Dotations, participations, subventions Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Attenuation d echarges	Budget 2024 9 000,00 15 000,00 271 834,00 191 529,00 26 000,00 20,00	Realise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 034,00 179 994,79 27 834,61 18.35	
70 73 731 74 75 76 77	Libellé Produits des services, domaines et ventes Imposition directe Dotations, participations, subventions Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Atténuation d'echarges Excédent de Fonctionnement reporté	Budget 2024 9 000,00 15 000,00 271 834,00 191 529,00 26 000,00 20,00	Realise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 03+,00 179 994,79 27 834,61 18,35 4017,30 0,00	
70 73 731 74 75 76 77 013	Libellé Produits des services, domaines et ventes Impôts et Taxes Imposition directe Dotations, participations, subventions Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Artenuation d'echarges Excedent de Fonctionnement reporté Total des recettes réelles	Budget 2024 9 000,00 15 000,00 271 834,00 191 529,00 26 000,00 20,00	Realise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 034,00 179 994,79 27 834,61 18.35	
70 73 731 74 75 76 77 013	Libellé Produits des services, domaines et ventes Imposition directe Dotations, participations, subventions Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Atténuation d'echarges Excédent de Fonctionnement reporté	Budget 2024 9 000,00 15 000,00 271 834,00 191 529,00 26 000,00 20,00	Realise 202+ 13 732,58 15 481,03 270 03+,00 179 994,79 27 834,61 18,35 4017,30 0,00	

Dépenses - Recettes Fonctionnement Année 2024 Code Fonctionnement Dépenses % - k€								
Code	Fonctionnement	Dép	% - k€					
	Libellé	Budget 2024	Realise 2024					
011	Charges a caractere general	174 041,66	101.052,75	42% / 73 ki				
012	Charges de personnel et frais assimiles	216 800,00	105 192,07	-51° 0 / 111 kg				
014	Attenuation de produits	87 760,00	87 671.96					
65	Autres charges de gestion courante	124 460,93	71 447,54	42 °0 / 53 ke				
66	Charges Financieres	7 000,00	5 084,45					
68	Dotations aux amortissements	2 174,50	2 174,50					
67	Charges exceptionnelles							
042	Operations d'ordre transfert entre section	1 416,60	1 +16,60	1				
	Depenses d'Ordre							
	TOTAL	613 653,69	374 039,87	1				
		T .		I				
Code	Fonctionnement	Recettes		% / k€				
	Libellé	Budget 2024	Realise 2024					
70	Produits des services, domaines et ventes	9 000,00 -	13732,58	53% o / +.7 kt				
73	Impots et Taxes	15 000,00 -	15 481,03					
731	Imposition directe	271 834,00	270 034,00					
	Dotations, participations, subventions	191 529,00-	179 994,79	-60 o / 11 kf				
74								
74 75	Autres produits de gestion courante	26 000,00 -	27.83+,61					
		26 000,00 -	27.83+,61 18,35					
75	Autres produits de gestion courante							
75 76	Autres produits de gestion courante Produits financiers							
75 76 77	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels	20.00	18.35					
75 76 77 013	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Attenuation d echarges	20,00	18.35					



COMMUNE DE VIELLA Tableau des annuités des emprunts entre 2025 et 2032 (avec emprunts sur créances)

Emprants Numéro / Objet	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026			Annuités pour l'exercice 2029			
51017951038 / 735006 / Piscine : Gros oeuvre et hydrau	4 729.86	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	9,00
51080451922/0000150 / TOILETTES PUBLIQUES INV	11 142.85	0,00	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00	0.00
482105 FZ1378VIELLA / INVESTISSEMENTS 2016	6 369,80	4 777,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1351341 / 735006 / INVESTISSEMENTS 2019	5 155,36	5 155,36	5 155,36	5 155,36	5 155,36	5 155,36	5 155,36	5 155,35
2606388 / investissement 2022 station service parking ci	12 711,54	12 711,54	(2.711,54	12 711,54	12 711,54	12 711,54	12 711,54	12 711,54
10003648772 / EMPRUNT CITY STADE EN ATTENT	24 255,34	25 202,95	0,00	0.00	0.00	0.00	0,00	0,00
TOTAL	64 355,75	47 847,18	17 866,90	17 866,90	17 866,90	17 866,90	17 866,90	17 866,89
	40 100 €	26 644 €		prunt de 4	15 000 € c	itv		

IV- Mobilisations des commissions communications, finances et personnel

La commission finance se réunira le11 mars pour établir le projet de budget 2025.

La commission communication se réunira sur convocation de la présidente pour étudier la publication d'un bulletin municipal en mai 2025.

Pour la préparation des fêtes, une réunion sera organisée avec les présidents du Comité des fêtes, de l'association du Quartier Saint-Pierre et du club de pétanque pour faciliter la coordination des différents intervenants.

Les rendez-vous estivaux habituels, cinéma, repas à la piscine et séance « Dire et lire à l'air » sont reconduits.

V- Emploi saisonnier accueil piscine municipal

Il est prévu d'ouvrir la piscine pour une durée d'une semaine au profit des élèves de l'école dans le cadre des enseignements obligatoires, puis pendant six semaines au public. Comme l'année dernière, les modalités d'ouverture seront soumises aux contraintes budgétaires.

Concernant l'accueil du public, celui-ci serait assuré la matinée par Mme Nathalie SOUVY et l'après-midi par un agent d'accueil. La commune recherche cet agent d'accueil pour occuper cet emploi. Une réunion d'information publique sera organisée le 20 juin pour préciser ces différents points.

VI- Prochaines(s) journée(s) citoyennes

Elles concernent les travaux suivants :

1/ L'église : la journée prévue est le samedi 22 mars 2025

- ✓ Achèvement de l'aménagement du chœur de l'église,
- ✓ Reprise du plancher du clocher et du beffroi,
- ✓ Aménagement d'une place entre le mur de l'église et le terrain de pétanque.

2/ Végétalisation du cimetière

- ✓ Poursuite de la végétalisation du cimetière et aménagement d'un Jardin du souvenir déplacé lors de l'extension du columbarium.
- 3/ Végétalisation de la station-service et du parking attenant.
 - ✓ Préparation de la végétalisation : réalisation des trous pour accueillir les plantations
 - ✓ Plantation des végétaux sélectionnées

VII-Informations diverses

- 1/ La formation aux « Gestes qui sauvent » organisée avec le concours des sapeurs-pompiers de Riscle a réuni 30 personnes en janvier. Cette formation sera proposée de nouveau en 2026.
- 2/ L'interdiction d'utiliser des produis désherbants agressifs ne permet plus aux agents d'entretenir correctement la place des arènes. L'herbe y pousse de manière désordonnée ce qui nuit à l'esthétique du village.

A partir de ce constat, deux options sont possibles :

- ✓ Poursuivre un désherbage coûteux pour conserver un sol de sable nu permettant l'organisation de courses landaises formelles une fois par an lors des fêtes,
- ✓ Transformer l'espace en zone enherbée régulièrement entretenue, qui permettrait l'organisation de spectacles « intervillages » ou d'autres activités, comme les séances de cinéma en plein air mais plus de courses landaises formelles.

La question est mise en délibération.

3/ Dette locative. Un échéancier sur 12 mois a été mis en place pour solder cette dette de 3000 €.

Avez-vous des questions : non

M. le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 21h55

